

**EXTRAIT**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole**Séance du 14 novembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 03  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 8 novembre 2022  
Date de publication : 21 novembre 2022

**Conseillers présents :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

**Référence**

22.14.11.108

**Commission**

Aménagement et Urbanisme

**Objet**Cession de terrain à Madame  
et Monsieur Fation VJERDHA**Secrétaire de séance**

Isabelle GIROD

**Conseillers absents ayant donné procuration :**

M. Mathieu BERTHAUD à Mme Isabelle MANGIN  
Mme Sylvette MARCHAND à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (à partir de la DCM 22.14.11.100)  
M. Paul ROCHE à M. Stéphane CHAMPANHET  
Mme Laetitia CUSSEY à M. Philippe JABOVISTE (jusqu'à son arrivée à la DCM 22.14.11.98)

**Rapporteur**

Jean-Michel REBILLARD

**Conseiller absent non représenté :**

M. Philippe JABOVISTE (DCM 22.14.11.100-101)

Madame et Monsieur Fation VJERDHA sont nouvellement propriétaires des parcelles AN n° 554 et 558 sises avenue de Landon à Dole, afin d'y construire leur résidence. Toutefois, l'accès au domaine public est bloqué par la parcelle AN n° 568 de 26 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune de Dole.

Lors de l'acquisition de leurs parcelles à bâtir, Madame et Monsieur VJERDHA ont donc sollicité de la Ville, la possibilité d'acquiescer cette emprise de terrain.

Après étude de cette proposition, il apparaît que la bande de terrain sollicitée ne présente pas d'intérêt pour la Collectivité et est indispensable au futur projet de Madame et Monsieur VJERDHA. Les parties se sont accordées sur une cession de ce tènement foncier moyennant le prix de 24 euros/m<sup>2</sup>.

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement et Urbanisme » du 4 novembre 2022,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la cession à Madame et Monsieur Fation VJERDHA, demeurant 14 rue de Seans à Dole, de la parcelle AN n° 568 d'une superficie de 26 m<sup>2</sup>,
- **PRÉCISE** que cette cession sera réalisée moyennant le prix de 24 euros/m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ou tout document y afférent.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Service Urbanisme
- Madame et Monsieur Fation VJERDHA 14 rue de Seans 39100 DOLE
- Maître Claire-Lise LOCURCIO 98 avenue Jacques Duhamel 39100 DOLE

Fait à Dole, le 14 novembre 2022.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Baptiste GAGNOUX

Accusé de réception en préfecture  
039-213901986-20221114-DCM22141108-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2022  
Date de réception préfecture : 18/11/2022

**CESSION A MADAME ET  
MONSIEUR VJERDHA**

